

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 OCTOBRE 2021 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, SIMOND Evelyne, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Messieurs MASSON Jean-Jacques et PIQUET Jérôme

Pouvoirs :

M. PIQUET Jérôme à M. DUMOLLARD Guy

Suppléant : /

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention du SMAPS
- ❖ Election d'un(e) Vice-président(e) suite à démission
- ❖ Vente d'une parcelle appartenant à la CCY dans la ZA des Fontanettes
- ❖ Validation schéma directeur cyclable
- ❖ Inscription des parcours d'orientation de Yenne au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie (PDESI)
- ❖ Virement de crédit eau pour un chantier de renouvellement d'une conduite AEP « Montviolet St Jean de Chevelu »
- ❖ Virement de crédits eau pour le superviseur/télésurveillance
- ❖ Etat d'avancement du programme départemental de recherche en eau
- ❖ Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux avec la CC Bugey Sud
- ❖ Mise en place de l'extension des consignes de tri
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des modifications formulées ci-dessous par M. René PADERNOZ (en italique) :

Page 5

- Il est précisé que : *11 dossiers ont été retenus en Savoie sur le dispositif national « Petites villes de demain »*
- Les M€ sont remplacés par *millions d'euros*
- Il est ajouté en fin de paragraphe : *M. PADERNOZ reste dubitatif quant aux explications données par M. MOIROUD*

❖ Intervention du SMAPS

M. le Président accueille les membres du Bureau du SMAPS, ainsi que la directrice, afin de présenter les missions et le rôle du syndicat auprès des conseillers communautaires. Cette présentation sera également proposée dans les 2 autres intercommunalités de l'Avant-Pays Savoyard.

En préambule, M. le Président rappelle que les actions du syndicat sont guidées par ses statuts (révisés en juin 2019) et ses instances. A ce titre, le Bureau est composé de 7 membres (2 à la CCY, 3 à la CCLA et 2 à la CCVG) et le Comité syndical de 6 Titulaires + 6 suppléants dans chaque intercommunalité.

Il souligne que le syndicat intervient sur les thématiques de l'économie, du tourisme, de l'environnement, de l'habitat et de la culture. Il porte également plusieurs contrats territoriaux ainsi que le SCOT.

Il laisse ensuite la parole à chaque vice-président afin de présenter leur délégation et les actions qui s'y rapportent (Cf document joint).

M. René PADERNOZ demande combien a coûté l'élaboration du SCOT et s'il n'était pas temps, après 6 ans de fonctionnement, de faire un avenant pour ajuster et corriger les points qui posent problèmes ? Il est répondu que le Schéma de Cohérence Territoriale s'est élevé à 800 000 € environ. Quant à l'avenant, il n'est pas encore à l'ordre du jour car plusieurs bourgs centres n'ont toujours pas mis leur PLU en compatibilité avec le dit-schéma.

M. Didier PADEY demande si un accompagnement est proposé aux entreprises locales concernant la problématique des ressources humaines.

Il est répondu que c'est un volet qui fait l'objet de discussions régulières entre Mme PAYARD et les services de la Région.

M. PADERNOZ revient sur une étude qui constatait un taux d'illettrisme plus important qu'ailleurs dans l'Avant-Pays Savoyard. Il s'interroge sur ce constat et demande si des choses ont été réalisées ?

Il est répondu que le territoire avait effectivement un déficit en matière de développement culturel, mais que des choses ont été menées depuis. Il y a eu notamment la signature d'un contrat « Territoire lecture » avec l'Etat, contrat qui a permis le recrutement de 2 chargées de mission autour de la lecture publique ainsi que la mise en place de Rézo'Lire.

M. Jean-Jacques DANTIN souligne que ces deux agents sont particulièrement appréciés des bénévoles au sein des bibliothèques communales.

M. René PADERNOZ estime que les questions liées à l'aménagement du territoire (dont notamment l'environnement et la mobilité) méritent d'être revues et débattues. Le syndicat, né à l'initiative du Département, a une approche trop départementalisée du territoire et ne tient pas toujours compte des bassins de vie de chaque collectivité.

Il est répondu que le SMAPS travaille avec l'ensemble de ses voisins, selon les projets et en fonction de l'intérêt des intercommunalités concernées.

M. PADERNOZ regrette que les comptes rendus du SMAPS ne soient pas transmis aux conseillers communautaires.

Il est répondu que les comptes rendus du comité syndical sont adressés à chaque conseiller communautaire. La directrice vérifiera s'il n'y a pas une erreur dans l'adresse mail de M. PADERNOZ.

M. le Président remercie les vice-présidents du SMAPS et rappelle que celui-ci est à la disposition des élus pour toute information.

❖ Election d'un(e) Vice-président(e) suite à démission

M. le Président informe l'Assemblée de la démission de Mme Sandrine GANDY de son poste de vice-présidente aux affaires sociales. Mme GANDY ne peut plus en effet combiner dans de bonnes conditions sa fonction de vice-présidente et son activité professionnelle. Elle restera néanmoins conseillère communautaire.

M. le Président remercie Mme GANDY pour son important investissement et pour les projets qu'elle a pu porter à ce poste depuis son élection.

Il convient donc de procéder, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) nouveau(elle) vice-président(e) au sein de la CCY.

Au regard de ses compétences et de son travail au sein du CIAS, M. le Président propose la candidature de Mme Martine GOJON.

M. Didier PADEY souhaiterait qu'on augmente l'indemnité du vice-président aux affaires sociales au regard de l'importance et de l'utilité de cette question sur le territoire.

M. le Président rappelle que les indemnités des élus sont encadrées par la loi, et que celles-ci sont déjà au maximum à la CCY.

M. René PADERNOZ rappelle qu'un vice-président a vocation également à « sortir » de sa délégation et à donner son avis sur l'ensemble des dossiers de l'intercommunalité.

MM. Didier PADEY et Pierre SULPICE regrettent que le nom et la délégation du vice-président démissionnaire n'aient pas été précisés dans la note de synthèse annexée à la convocation. Cela aurait permis sans doute à des candidats potentiels de se positionner.

M. François MOIROUD rappelle qu'on élit une personne et non une délégation.

Il est procédé à l'élection du vice-président en charge des affaires sociales :

- Candidate : Mme Martine GOJON

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

Mme Martine GOJON : 23 voix

Mme Martine GOJON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ème} Vice-présidente et est installée. Mme GOJON accepte d'exercer cette fonction.

Mme GOJON remercie les élus pour leur confiance, et tout particulièrement Mme GANDY pour son travail et son soutien.

❖ Vente d'une parcelle appartenant à la CCY dans la ZA des Fontanettes

M. le Président expose que la SCI GANYAN a obtenu un permis de construire sur la parcelle C4316 dans la ZA des Fontanettes. Cette parcelle est contiguë à la parcelle C4314 (surface 590 m²) appartenant à la CCY.

Un transformateur EDF et des réseaux secs et humides sont présents sur la parcelle C4314 ce qui la rend techniquement inconstructible à cause des servitudes liées aux réseaux enterrés. En revanche, il est envisageable de créer des équipements de surfaces ne nécessitant pas d'importants travaux de terrassement. En conséquence, la SCI GANYAN sollicite la CCY pour l'acquisition d'une partie de la parcelle C4314 afin de créer un parking lié à son activité économique. La CCY restera propriétaire de l'emprise du transformateur EDF.

Après discussion, le conseil communautaire décide de proposer à la SCI GANYAN d'acquérir une partie de la parcelle C4314 au prix de 20 €/m². La surface sera déterminée d'un commun accord entre l'acheteur et la CCY.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la vente de la parcelle C4314 à la société BOUSSAROQUE TP au prix de 20 €/m²

❖ Validation schéma directeur cyclable

M. le Président rappelle que suite au comité de pilotage du Schéma directeur cyclable, il a été demandé à chaque communauté de communes de délibérer sur la validation de ce document.

Il précise qu'un comité de travail a été désigné au sein de la CCY pour suivre ce dossier et étudier l'ensemble des orientations et propositions envisagées sur le territoire.

Suite à la réunion de ce comité, Mme Laurence BOIRON présente la dernière mouture du schéma qui sert de base de travail (Cf schéma cyclable ci-joint). Il sera toujours possible d'insérer des itinéraires et des circuits à partir des tronçons inscrits au schéma.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le schéma directeur cyclable en Avant Pays Savoyard

❖ Inscription des parcours d'orientation de Yenne au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie (PDESI)

M. François Moiroud informe le Conseil que la commune de Yenne et l'office de tourisme souhaitent développer une initiation ludique à la course d'orientation dans la ville et à proximité des bords du Rhône à destination des familles. Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie et d'une inscription au PDESI pour laquelle la CCY est sollicitée.

Pour le scénario, l'office de tourisme et la commune se sont inspirés de la véritable histoire du Gâteau de Savoie dans laquelle le Chat, mascotte connue du territoire, sera mis en scène.

Les enfants devront alors retrouver tous les ingrédients de la recette qui seront cachés sous forme d'indices ou d'énigmes à chaque point de la course d'orientation.

M. MOIROUD précise que ce parcours d'orientation viendra compléter les 4 itinéraires déjà existant sur Yenne.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'inscription du parcours d'orientation au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie (PDESI).

❖ Virement de crédit eau pour un chantier de renouvellement d'une conduite AEP « Montviolet St Jean de Chevelu »

M. le Président informe le Conseil que la commune de St-Jean de Chevelu va prochainement réaliser des travaux de renouvellement d'une conduite d'assainissement au lieu-dit Montviolet.

La CCY peut profiter de cette opportunité pour renouveler 330 m de conduite d'eau potable située sur l'emprise du chantier. Cette opération non prévue au BP 2021 nécessite un virement de crédit. Le montant estimatif est de 50 000 € HT.

M. le Président précise que les crédits seront pris sur l'opération 2315-84 Travaux St Jean de Chevelu.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de renouvellement de la conduite et valide le virement de crédit.

❖ Virement de crédits eau pour le superviseur/télésurveillance

M. le Président souligne que l'obsolescence du logiciel de télésurveillance impose un changement vers une nouvelle version plus adaptée à nos besoins.

Notre logiciel n'est plus adapté aux matériels de télésurveillance utilisés actuellement, notamment à cause de la suppression des lignes RTC au profit du réseau GSM.

Le montant estimatif du renouvellement du matériel et du logiciel est de 28 000 €. M. le Président précise que les crédits seront pris sur l'opération 2315-84 Travaux St Jean de Chevelu.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de renouvellement et valide le virement de crédit.

❖ Etat d'avancement du programme départemental de recherche en eau

M. le Président rappelle que dans le cadre de son soutien technique et financier aux collectivités en matière d'eau potable, le Département accompagne la CCY depuis plus de 20 ans. Dans ce cadre, une recherche en eau dans la plaine alluviale de Yenne est effectuée. L'objectif est de sécuriser notre approvisionnement en créant un forage dans la nappe phréatique du Rhône pour pallier à une éventuelle défaillance de nos sources. Pour ce faire, le Département souhaite réaliser une prospection géophysique dans un secteur situé au nord de Yenne.

M. le Président expose qu'une réunion d'information a été organisée à Jongieux le 11 décembre 2020 en présence des propriétaires et exploitants agricoles. Compte tenu des remarques faites lors de cette rencontre, les tracés initialement envisagés ont été modifiés afin de limiter l'impact potentiel sur les exploitations agricoles. Une attention particulière a été menée pour prendre en compte les demandes des agriculteurs soucieux de préserver l'exploitation des terres.

Un courrier sollicitant l'accord des propriétaires sur les nouveaux tracés a été envoyé le 16 août dernier pour une réponse attendue le 10 septembre.

M. le Président expose qu'une réponse collective d'une partie des propriétaires a été réceptionnée le 14 septembre et donne lecture du document. Le Conseil prend alors connaissance de l'opposition formelle des propriétaires au sujet de la recherche en eau dans ce secteur.

M. Pierre SULPICE s'étonne que cette opposition ne soit pas étayée par un argumentaire. Il s'agit d'un refus sans la moindre explication, ce qui s'avère problématique au regard de l'utilité publique d'une telle recherche pour sécuriser l'alimentation en eau de toute la communauté de communes.

Après discussion, eu égard à l'importance de ce dossier, il est décidé de ne pas abandonner la recherche en eau dans la plaine de Yenne. Une rencontre avec les services du Département et l'hydrogéologue sera organisée dans les meilleurs délais pour la suite à donner à ce dossier.

❖ Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux avec la CC Bugey Sud

M. le Président rappelle que depuis 2016, la CCY a un partenariat avec la CCBS pour le traitement des végétaux collectés en déchetterie. Une convention en précise les modalités techniques et financières.

Il souligne la nécessité de renouveler cette convention et donne lecture du document. Il précise que le coût du traitement des déchets verts proposé est de 27 €/tonne, soit un tarif identique depuis juillet 2018.

M. René PADERNOZ demande des informations sur le tonnage de déchets verts collectés en déchetterie. Il est précisé que cela représente environ 450 tonnes/an, soit un coût global de 12 150 €/an à la charge de la CCY.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de convention de partenariat avec la CCBS pour le traitement des végétaux.

❖ Mise en place de l'extension des consignes de tri

M. le Président rappelle que la simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc....

Pour ce faire, la CCY doit rédiger un dossier de candidature en novembre 2021 auprès de CITEO pour mettre en place cette extension des consignes de tri à partir du 1er janvier 2023.

Il est rappelé que cette extension sera opérationnelle quand le nouveau centre de tri de Savoie Déchets sera construit. Cependant il est souhaitable que les habitants démarrent ce nouveau geste de tri en amont de la construction.

Au regard de cette évolution du tri, M. Christian GARIOUD précise que théoriquement les tonnages d'ordures ménagères devraient être en diminution dans les années à venir. En effet, si on enlève des ordures ménagères les déchets fermentescibles avec le compostage et tous les emballages plastiques avec l'extension des consignes de tri, la quantité de déchets incinérés devraient diminuer.

❖ Questions diverses

- Fibre optique et téléphonie mobile

M. Pierre SULPICE informe le Conseil qu'un comité de pilotage va se tenir au Département mercredi 13 octobre prochain dans le cadre des dispositifs de téléphonie mobile (New Deal) et de l'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL).

Il rappelle qu'un travail préalable avait été réalisé pour optimiser les études et couvrir au mieux le territoire en fonction des priorités et du nombre d'habitants.

M. SULPICE informe par ailleurs le Conseil de la vente par Orange de la société Covage à SFR. Le souci est que ce nouvel opérateur souhaite faire des économies dans le déploiement de la fibre en proposant notamment de la tirer en aérien. Dans le cas où le poteau ne serait pas assez solide, l'opérateur pourrait même solliciter les communes pour le remplacer. M. SULPICE recommande aux élus de refuser cette demande le cas échéant.

Pour M. Jean-Jacques DANTIN, il faut être lucide. Il ne sera pas possible d'enterrer la totalité du réseau. M. SULPICE précise que c'était pourtant ce qui était prévu dans le marché initial signé avec le Département.

M. Didier PADEY souligne que 120 000 prises doivent être réalisées en juin prochain, d'où l'empressement de l'opérateur pour répondre au délai imparti.

La réunion de mercredi permettra d'en savoir davantage sur cette question.

Séance levée à 23H15
Fait à Yenne, le 14 octobre 2021

Le Président,
G. DUMOLLARD